



# Plan Climat Air Energie Territorial

## Diagnostic territorial

### Contacts *BL évolution*

Alexandra WATIER

[alexandra.watier@bl-evolution.com](mailto:alexandra.watier@bl-evolution.com)

Eloi DESVIGNES

[eloi.desvignes@bl-evolution.com](mailto:eloi.desvignes@bl-evolution.com)

**BL**  
*évolution*

### Contact *Terre d'Émeraude Communauté*

Marika DUBRAY

[marika.dubray@terredemeraude.fr](mailto:marika.dubray@terredemeraude.fr)

## III. Synthèse des enjeux et perspectives sectorielles

- Chiffres clés du territoire
- Synthèse des enjeux climat-air-énergie du territoire
- Zoom sur 4 thématiques :
  - Mobilités
  - Habitat et urbanisme
  - Tertiaire et industrie
  - Agriculture et espaces naturels

Pour chaque thématique :

- Synthèse des enjeux
- Atouts, faiblesses
- Potentiels de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES

# Habitat et urbanisme



- Synthèse des enjeux
- Atouts, faiblesses
- Potentiels de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES



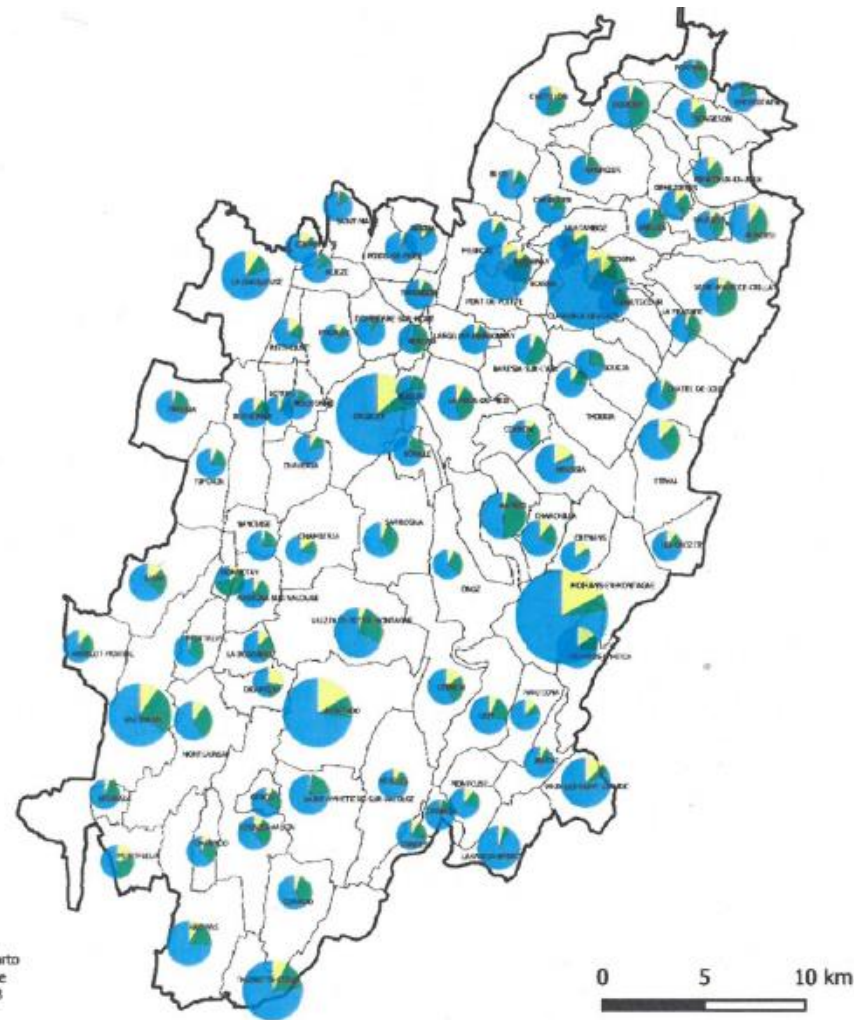
## Panorama de l'habitat

La Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté compte **15 606 logements en 2018**, en hausse de +2,5% par rapport à 2013.

Le taux de résidences secondaires est élevé (19,1% soit près de 3 000 logements), tout comme le taux de vacance (10,0% soit plus de 1 500 logements).

Le territoire compte en moyenne 2,19 personnes par ménage, légèrement plus qu'à l'échelle du département. En diminution depuis les années 1999, cet indicateur illustre le phénomène de desserrement des ménages à l'œuvre sur le territoire comme à l'échelle nationale.

Sur la période 2001-2020, la production de logements s'élève à 127 logements par an en moyenne, avec environ 2/3 de constructions neuves. La production est en baisse depuis 2007. En particulier, sur les 5 dernières années, le rythme de production est de 56 logements par an.



Conception : DDT 39 / SCPH  
Sources : © IGN Paris © BD Cartho  
Reproduction interdite  
Données INSEE 2018  
Date : 2021

- Résidences principales
- Résidences secondaires
- Logements vacants





## Un parc de logements ancien

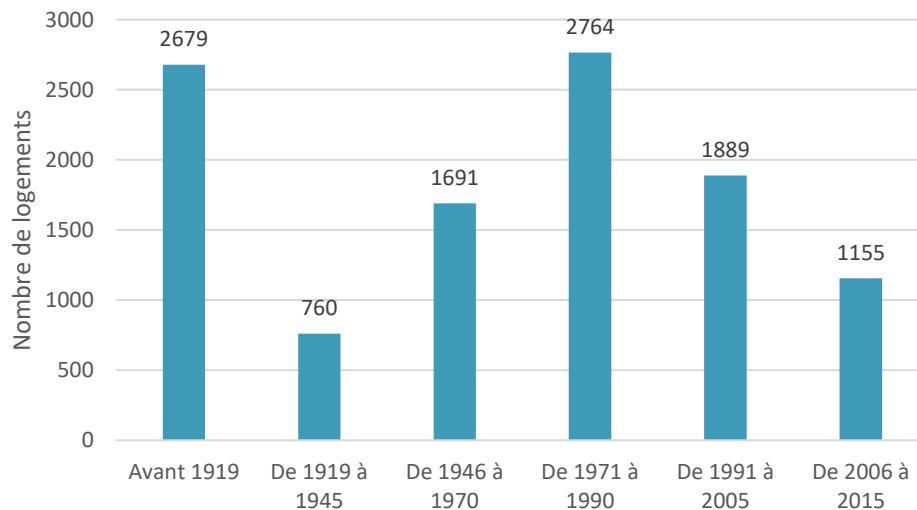
Le parc de logements sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté est relativement ancien : près de la moitié des constructions sont antérieures à 1970, et les **trois quarts datent d'avant 1990**. Les logements très anciens (antérieurs à 1919) représentent à eux seuls un quart du parc bâti.

Les logements anciens sont globalement plus énergivores que les logements récents (logements postérieurs à la première réglementation thermique, en 1974). Au niveau de la France, les logements construits avant 1990 consomment en moyenne **196 kWh/m<sup>2</sup>**, soit 4 fois plus qu'un logement BBC (label « Bâtiment Basse Consommation » : 50 kWh/m<sup>2</sup> pour le chauffage).

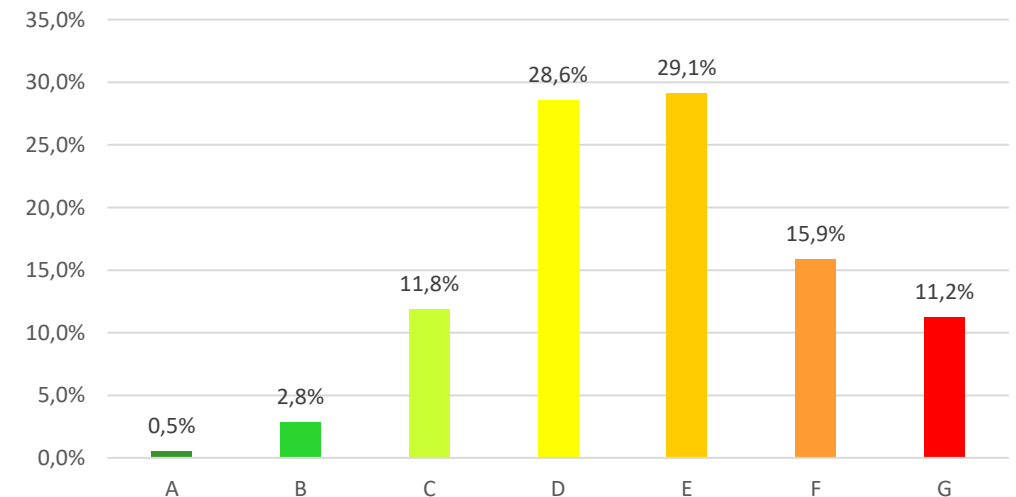
Les logements "anciens", datant d'avant 1948, ont été construits avec des matériaux locaux, dans une optique de bio-climatisme. Les murs, souvent massifs, ont une grande inertie, ce qui fait qu'ils sont souvent plus performants que les logements manufacturés, construits entre 1948 et 1975.

Dans le département du Jura, **plus d'un quart des logements sont des « passoires thermiques »** : étiquette DPE F ou G. Les logements d'étiquette DPE C ou mieux représentent seulement 15% du parc.

Répartition des logements par année de construction -  
Terre d'Émeraude Communauté



Répartition des logements par étiquette énergétique -  
Département du Jura





### Près de la moitié des chauffages au fioul ou au gaz

En 2018, le territoire de Terre d'Emeraude Communauté compte environ 11 000 résidences principales. **Le premier mode de chauffage est le bois-énergie (46%),** suivi du **fioul (30%).**

Les autres modes de chauffage sont l'électricité (18%), le gaz (5%, essentiellement en bouteille), et le chauffage urbain (environ 1%)

Au total, **les énergies fossiles alimentent environ 35% des foyers.**

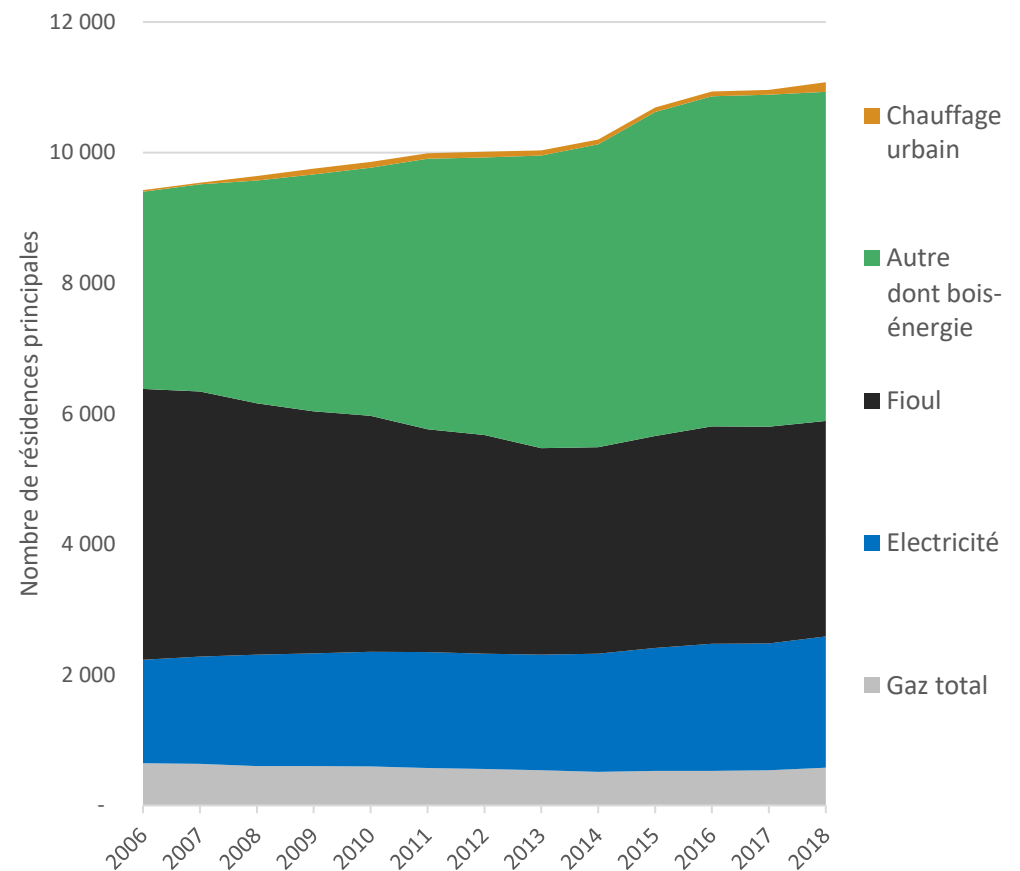
La part très importante de bois-énergie dans le chauffage des logements est un atout pour le territoire : c'est une énergie renouvelable, considérée comme neutre en carbone sur l'ensemble du cycle de vie du bois (avec gestion durable de la forêt), et qui peut être locale au regard du gisement forestier.

### Un remplacement progressif des chaudières au fioul

Sur la période 2006 – 2018, le nombre de chauffages au fioul a diminué de 20%. Dans le même temps, le nombre de résidences principales a augmenté de 18%, ce qui montre un remplacement progressif de ce mode de chauffage (à un rythme d'environ 70 logements par an). Toutefois, un léger rebond est observé depuis 2014 pour cette filière. Les principales filières qui se sont développées sont le **bois-énergie (+67%)** et l'**électricité (+27%)**. Enfin, s'ils sont encore très minoritaires (0,2%), les réseaux de chauffages urbains se sont développés (149 foyers desservis en 2018 contre 25 en 2006).

La tendance globale observée montre donc **une diminution progressive de la dépendance aux énergies fossiles et une baisse de l'intensité carbone du chauffage** dans le secteur résidentiel. La poursuite et l'accélération de cette tendance est un enjeu fort du PCAET.

Évolution du nombre de résidences principales par type de combustible - Terre d'Emeraude Communauté





### Documents couvrant le territoire

Le territoire est couvert par :

- Le **SCoT du Pays lédonien, en cours de révision**. La dernière révision ayant été approuvée le 6 juillet 2021. Conformément à l'article L. 229-16 VI du code de l'environnement, le PCAET doit être compatible avec celui-ci.
- Les **PLUi en cours d'élaboration** de Jura Sud, de la Petite Montagne, et de la Région d'Orgelet, et le PLUi du Pays des Lacs arrêté fin 2022. Les PLUi doivent être compatibles avec le PCAET (et non plus simplement le prendre en compte comme c'était le cas jusqu'au 1er avril 2021)
- Les documents d'urbanisme communaux : **9 PLU approuvés** et 12 cartes communales approuvées, les 71 autres communes étant soumises aux dispositions du RNU.

### Artificialisation des sols

L'artificialisation consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (activités, commerces, infrastructures, équipements publics, ...).

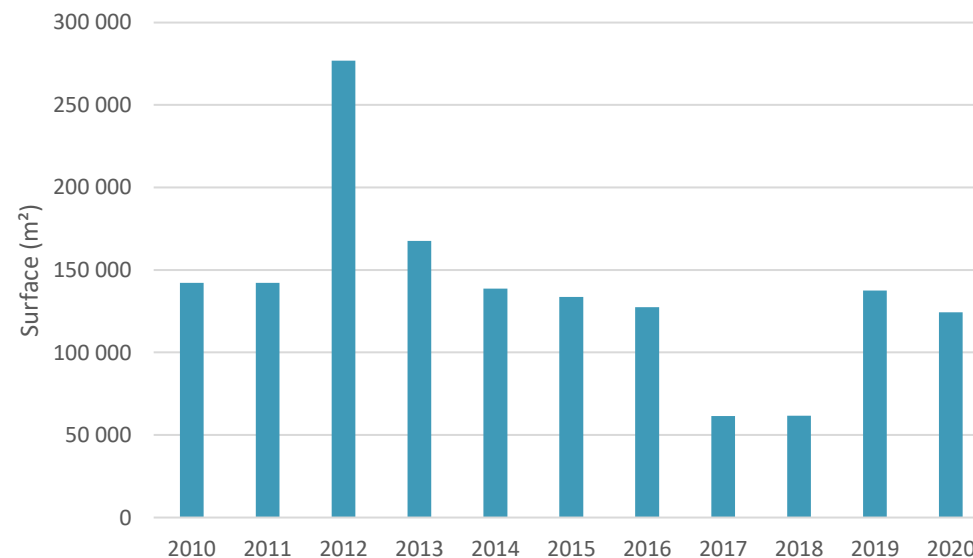
Entre 2010 et 2020, sur le territoire de Terre d'Emeraude Communauté, **151 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) ont été artificialisés**. Cela représente 0,2% du territoire et plus de 60m<sup>2</sup> par habitant. En 2018, au total, 2% de la surface du territoire est artificialisée.

Cette consommation d'espaces NAF est principalement destinée à la **construction d'habitations** (69%), le reste étant pour des activités économiques. Elle répond à une hausse démographique légère et au vieillissement du parc de logements, qui n'est pas rénové mais remplacé par des constructions neuves, ainsi qu'au desserrement des ménages.

Le rythme d'artificialisation est supérieur à la moyenne nationale : **5,5 m<sup>2</sup> par habitant et par an en moyenne** sur le territoire de TEC contre 3,9 en France. Cette artificialisation est toutefois plutôt « efficace » : 48m<sup>2</sup> artificialisés pour chaque habitant supplémentaire contre 73m<sup>2</sup> en France.

Les impacts de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont multiples : destruction de la biodiversité, suppression de puits de carbone, étalement urbain, imperméabilisation des sols, etc.

Evolution de l'artificialisation des sols entre 2010 et 2020 - Terre d'Emeraude



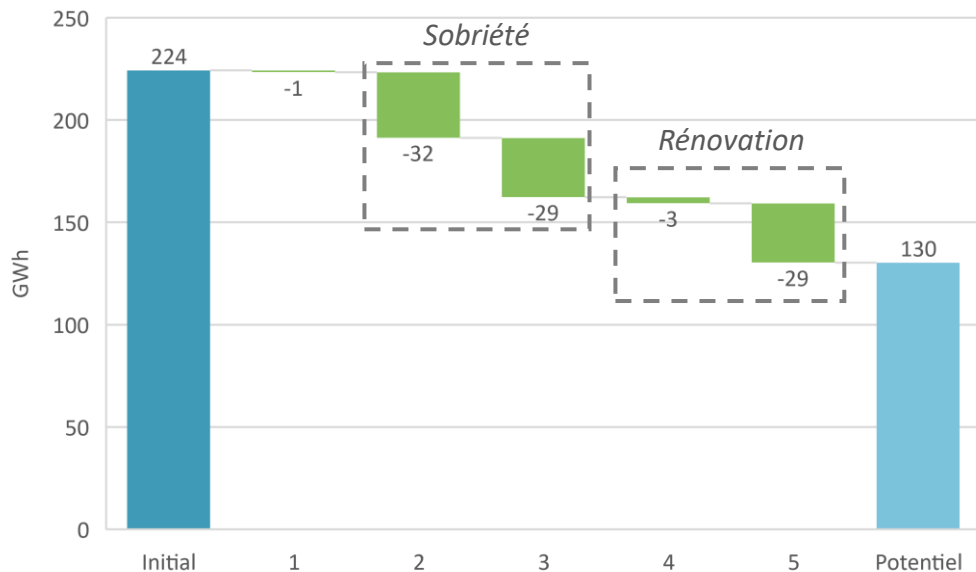
Données : CEREMA, 2021



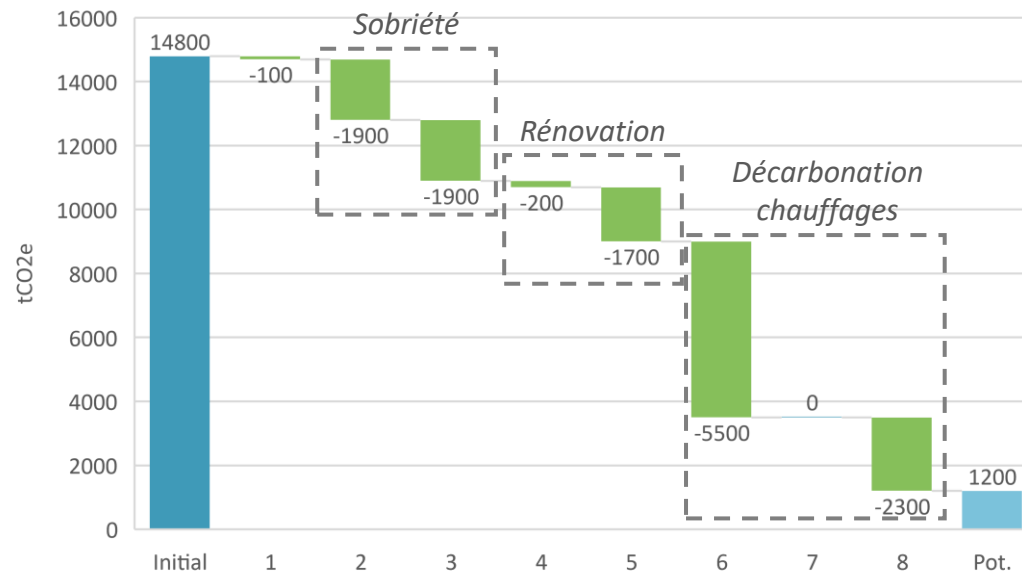
## Sobriété, rénovation et décarbonation de l'énergie

Pour identifier les potentiels de réduction de consommation d'énergie et d'émissions de GES, on identifie les contributions individuelles de plusieurs leviers d'action et un ordre de mise en place de ces leviers, permettant de prendre en compte les gains effectués par les leviers déjà mobilisés. Le potentiel de réduction de la **consommation d'énergie** dans le secteur résidentiel est de **94 GWh**, soit une diminution de **42%**. Le principal levier est la rénovation, principalement pour les habitats individuels qui constituent la majorité des résidences sur le territoire. Un autre levier est la sobriété dans les usages : baisse de la température de consigne, équipements économes en énergie, limitation de la consommation d'eau, etc. Ces leviers permettent également de réduire les émissions de GES, en complément de la décarbonation des modes de chauffage (fin des chauffages fioul et décarbonation de l'électricité). Le secteur résidentiel peut potentiellement être quasiment décarboné, avec un potentiel de réduction des **émissions de GES** de **13 600 tCO2e**, soit une diminution de **92%**.

Potentiel maximum de réduction des consommations d'énergie



Potentiel maximum de réduction des émissions de GES



- |  |   |                                   |
|--|---|-----------------------------------|
| 1. Croissance démographique                      | 4. Rénovation des logements collectifs  | 7. Zéro chauffage au gaz naturel  |
| 2. Baisse de la surface chauffée, recohobitation | 5. Rénovation des logements individuels | 8. Décarbonation de l'électricité |
| 3. Economies par les usages                      | 6. Zéro chauffage au fioul              |                                   |








## Contexte

Le parc résidentiel sur le territoire de Terre d'Emeraude est ancien (la moitié des logements sont antérieurs à 1970) et donc énergivore (pas de réglementation thermique en vigueur à cette époque). Le chauffage au bois est très développé, mais il subsiste plus d'un tiers des foyers chauffés à partir d'énergies fossiles, principalement du fioul. Le secteur résidentiel est par ailleurs la principale cause d'une artificialisation des sols plus forte qu'à l'échelle nationale.

## Chiffres clés climat-air-énergie

-  **29%** de la consommation d'énergie
-  **7%** des émissions de gaz à effet de serre
-  **59%** des émissions de PM2.5

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un <b>fort potentiel d'économie d'énergie</b> par la rénovation des logements et la sobriété dans les usages</li> <li>▪ Des bâtiments anciens (environ un tiers du parc bâti antérieur à 1948) nécessitant une rénovation légère</li> <li>▪ Près de la moitié des logements sont chauffés au bois : énergie renouvelable et neutre en carbone sur son cycle de vie</li> <li>▪ Une forte augmentation du nombre de <b>chauffages au bois</b> et des <b>Pompes à Chaleur</b></li> <li>▪ L'émergence de réseaux de chauffage urbains</li> <li>▪ Le SCoT du Pays Lédonien en cours de révision, notamment pour prendre en compte les dernières obligations en matière de lutte contre l'artificialisation des sols (Loi Climat et Résilience, ZAN)</li> <li>▪ 17 communes concernées par les lois Montagne ou Littoral, conditionnant fortement l'urbanisation</li> <li>▪ Les PLUi en cours d'élaboration sur les 4 anciennes CC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Environ 1 700 logements construits entre 1948 et 1975 (15% du parc), particulièrement <b>énergivores</b></li> <li>▪ La moitié du parc antérieur à la première RT (1974)</li> <li>▪ Plus d'un tiers des logements sont chauffés au <b>fioul</b>, proportion stable depuis une décennie</li> <li>▪ D'importantes émissions de <b>particules fines</b> dues au fioul et au bois</li> <li>▪ Une part importante de logements <b>vacants</b> (10%) et de <b>résidences secondaires</b> (19%)<sup>1</sup></li> <li>▪ Disparité des enjeux d'aménagement et de gestion du bâti résidentiel entre les bourgs-centres et les petits villages</li> <li>▪ Une forte <b>pression du tourisme</b> sur l'habitat</li> </ul>

<b>Enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration des <b>performances thermiques</b> du patrimoine bâti</li> <li>▪ Substitution des énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments par des <b>énergies renouvelables et bas-carbone</b> (bois-énergie, réseaux de chaleur, etc.)</li> <li>▪ <b>Maîtrise de l'artificialisation</b> des sols</li> <li>▪ Résorption de la vacance des logements et maîtrise de l'impact du tourisme/des résidences secondaires sur l'habitat</li> <li>▪ Intégration de l'ensemble de ces enjeux dans la révision du SCoT et l'élaboration des PLUi</li> </ul>
---------------	--